

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 à 20 heures 30

Nombre de membres

L'an deux mille vingt

Afférents au conseil

et le Vingt-deux Septembre à 20 heures 30

Municipal : 19

le Conseil municipal de la commune régulièrement

Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT Maire et dans le respect des préconisations sanitaires.

Date de la convocation : 16/09/2020

Date d'affichage : 16/09/2020

Présents : Jean-Jacques THIBAUT- Marc GIMBERNAT, Lydie MAJORAL, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Elodie SALINAS, Laurent TOIX, Philippe GARCIA, Robert DIAZ, André PRADIER, Patricia BAILLEUL, Michèle VALDENNAIRE, Nicolas MOREL, Cécile GRIVOIS-DONAT, Marie-Odile BEAUVOIS, Laurent DESINRIQUER, Sophie SALA, Magali ROUGE.

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA à Marc GIMBERNAT.

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour. Monsieur Marc GIMBERNAT en sera le rapporteur.

**AFFAIRE N° 1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Il a été procédé aux radiations des cadres de deux agents de la Commune pour la mise à la retraite de Madame Joséphine BUJALDON ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe et à la fin de la mise en disponibilité d'office de Madame Laure CATY ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe. La rentrée des classes et la situation sanitaire actuelle amènent aussi une modification des postes aux écoles pour les contractuels à temps non complets, non permanents et non titulaires qui doit être régularisée.

L'assemblée décide donc d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des effectifs en prenant en considération les changements proposés.

**AFFAIRE N° 2 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2020**

Proposition :

**SECTION INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
Nettoyage 7 rue Vauban		Remboursement	
Article 4541	4 835,50	Article 4542	4 835,50
Casiers cimetièrè	40 000,00	Subvention Région salle	
Rue Mermoz	100 000,00	Article 1322	189 725,00
Vidéo surveillance	100 000,00	Subvention DSIL Photov.	
Acquisitions foncières	100 000,00	Article 1321	26 000,00
Mur escalade	53 395,00	Subvention DETR salle	
Cadre de vie	50 000,00	Article 1321	227 670,00
<b>TOTAL</b>	<b>448 230,50</b>		<b>448 230,50</b>

Pour permettre le paiement de certaines dépenses, une délibération modificative budgétaire est nécessaire.  
Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de modification qui est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

**AFFAIRE N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB DE RANDONNEE THEZANAISE :**

Monsieur André PRADIER, conseiller municipal, président de l'Association de randonnée Thézanaise déclare vouloir ne participer ni au débat, ni au vote pour cette affaire.

Le Maire prend acte de cette demande.

Pour le vingtième anniversaire du Club de Randonnée et afin que les membres de cette association puissent organiser des festivités à cette occasion, l'Assemblée accorde à cette association, l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'année 2020, d'un montant de deux cents euros (200,00 euros) et dit que les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget primitif de l'exercice.

**AFFAIRE N° 4 : MISE AU PILON DE CERTAINS SUPPORTS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

Conformément aux dispositions du CGCT certains livres ou autres supports de la bibliothèque doivent être mis au pilon.

Le Conseil Municipal décide de mettre au pilon 35 ouvrages dont le détail sera porté sur la délibération n° 34/2020 qui concerne cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Secrétaire de séance,  
Marc GIMBERNAT.



Le Maire,  
Jean-Jacques THIBAUT.

